

**CHEMINS DE BRETAGNE  
TRO BREIZH**

**DE SAINT-MALO À DOL-DE-BRETAGNE  
ÉTAPE DE SAINT-MALO À CANCALE**

**25 km**

**Cartographie**  
© **OpenStreetMap**  
© **OpenTopoMap (CC-BY-SA)**

**Textes, photos et cartographie**  
© **Yvon Autret**

**Janvier 2019**

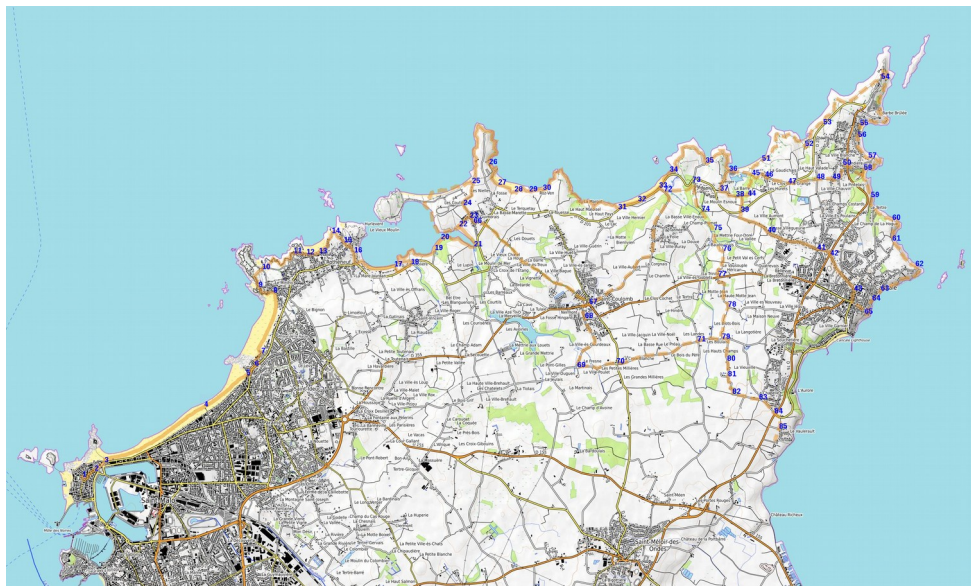
**<https://tro.bzh>**

L'auteur de ce guide ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'accident survenu sur ces itinéraires.

## Etape 1. De Saint-Malo à Cancale

### Itinéraire

25 km de Saint-Malo à Cancale par le chemin direct, 29 km par Port Pican, 33 km par la Pointe du Grouin. Variantes : passage par Saint-Coulomb ou contournement de Cancale par l'ouest.



## De la cathédrale de Saint-Malo à la chapelle Notre-Dame du Verger en Cancale - 21.7 km

**1** [km 0,00] En sortant de la cathédrale de St Malo par la porte ouest, prendre à gauche, puis 20m après, encore à gauche juste après les vestiges du cloître (aller dans la rue Guillaume le Gouverneur et descendre les escaliers. [km 0,10] Croisement de rue, maison n°7 en face sur la gauche, porte dans les remparts en face. Aller à gauche dans la rue qui descend [km 0,12] Rue de la Blatrerie vers la gauche. Continuer tout droit. [km 0,18] Place de la Croix du Fief. Aller à droite vers la porte dans les remparts (aller dans la rue St Vincent). [km 0,25] croisement rue Ste Barbe. Continuer tout droit.

**2** [km 0,31] Porte St Vincent. Passer la porte et continuer tout droit en laissant les remparts juste à gauche. Rejoindre la mer.

**3** [km 0,54] Fin des remparts, début du front de mer. A marée basse on peut passer par la plage (le sable est dur, avancer avec le front de mer à droite). Sinon suivre le front de mer (avancer avec la mer à gauche).

**4** [km 2,48] Digue se terminant par un gros rocher. Continuer tout droit en longeant le bord de mer.



**5** [km 3,38] Grand escalier sur la droite au bout de la Grande Plage. On doit quitter la plage pour passer la Pointe de Rochebonne. Quitter la plage en prenant les escaliers. Tourner à gauche dans une grande rue (av. Président Kennedy), faire 300m et tourner à gauche dans une petite rue (suivre balisage GR). Descendre sur la plage et aller à droite pour rejoindre une autre grande plage (Plage du Minihic). [km 3,44] Croisement de route, maison n°23 juste à gauche, maison n°38 juste en face. Aller à gauche dans la grande rue juste après la maison n°23. [km 3,50] Impasse de Beausite sur la gauche. Continuer tout droit.

**6** [km 3,60] Impasse Bonne Roche sur la gauche. Continuer tout droit. [km 3,62] Impasse des Hautes Falaises vers la gauche. Continuer tout droit. [km 3,69] Avenue des Nielles vers la gauche. Aller à gauche.

**7** [km 3,89] Ruelle vers la gauche, mer juste à gauche. Aller à gauche dans la ruelle, descendre sur la plage (du Minihic) et prendre à droite.

**8** [km 5,01] au bout de la Plage du Minihic, suivre la jetée sur la gauche et rejoindre le sentier côtier qui monte sur la colline (suivre balisage GR). Attention, ne pas suivre la jetée jusqu'au bout, tourner à

droite dans des escaliers au bout de 150m. [km 5,13] Escalier vers la droite dans un virage de la digue. Aller à droite dans les escaliers qui montent. [km 5,16] Croisement de sentier. Aller à gauche.

**9** [km 5,33] Parking, route vers la droite. Continuer tout droit. [km 5,53] Fort ruiné en face sur la gauche à 50m, barrière. Faire le tour de la Pointe ou bien couper en prenant un sentier sur la droite. Dans tous les cas, on rejoint la route et on prend à gauche, on suit la route 50m en restant au plus près de la mer. Juste après un long bâtiment en bord de mer, tourner à gauche et quitter la route. Ensuite suivre le sentier côtier.

**10** [km 5,70] Croisement de route. Aller à gauche. [km 5,82] Sentier côtier vers la gauche juste après un grand bâtiment sur la gauche. Aller à gauche dans le sentier côtier. [km 5,86] Embranchement. Prendre à droite le sentier qui s'écarte du long bâtiment qui est juste à gauche



**11** [km 6,63] Parking, maison n°16. Continuer tout droit sur la route. [km 6,71] Borne à incendie, avenue du Nicet sur la gauche. Aller à gauche.

**12** [km 6,83] Route vers la droite, maison n°11. Continuer tout droit. [km 6,96] Croisement avenue de la Varde. Aller à gauche.

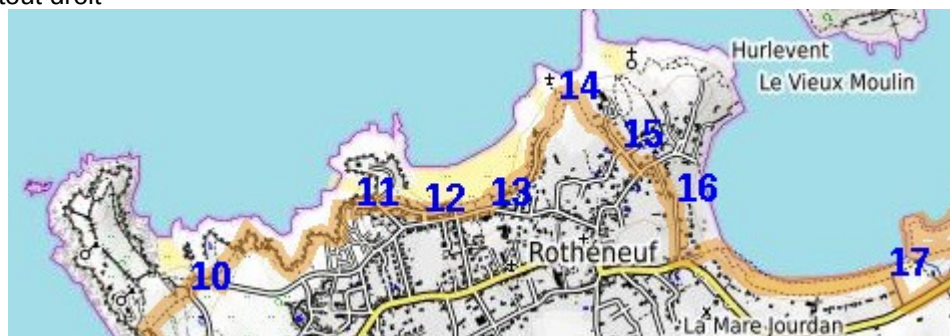
**13** [km 7,06] Rue de la Bigne en face, rue du Goéland en face sur la droite, plage de Rothéneuf à gauche. Juste après des escaliers, aller à gauche dans un sentier qui longe une maison, puis suivre le sentier côtier qui prend à droite sans descendre sur la plage.

**14** [km 7,49] Grande croix de bois à gauche sur un rocher. Continuer tout droit. [km 7,57] Embranchement. Aller à droite (suivre balisage GR, on quitte le bord de mer). [km 7,74] Rochers sculptés de Rothéneuf. Visite possible. Ensuite continuer par la route. Faire 200m et tourner à gauche dans le chemin de la Roche. Faire 50m et tourner à droite dans le chemin du Havre. Au bout de 200m on croise une grande route (D201). Rejoindre la plage sur la gauche (Havre du Lupin).

**15** [km 7,80] rue de Letrums vers la droite. Continuer tout droit. [km 7,82] Allée de la Pointe du Christ vers la gauche. Continuer tout droit. [km 7,88] Croisement rue de la Roche, panneau vers l'arrière Rochers Sculptés, croix de chemin. Aller à gauche. [km 7,94] Impasse vers la droite Chemin du Havre. Aller à droite.

**16** [km 8,07] Croisement de chemin, maison n°13 et 17. Continuer tout droit sur la droite. [km 8,26] Croisement de route. Aller à gauche vers la plage. A la plage prendre à droite (passer par les rochers si la mer est haute).

**17** [km 8,98] Havre du Lupin. Suivre la plage. Au bout de la plage, il y a une sorte de presqu'île plantée de pins. 100m avant cette presqu'île, juste après la fin d'un mur d'enceinte, tourner à droite et quitter la plage. On va faire un détour pour monter sur la presqu'île. Note: l'ancien GR allait tout droit vers la tête de la presqu'île et y montait en utilisant une faille dans le rocher. Ce passage était assez dangereux. [km 9,10] croisement de route (D201), panneau Le Havre du Lupin à 20m à droite. Aller à gauche, suivre la D201 sur 200m et tourner à gauche pour revenir en arrière sur la presqu'île. Faire le tour de la presqu'île. Continuer par le sentier côtier, puis rejoindre la plage à nouveau. Au bout de la plage, il y a une rivière dans une anse. [km 9,25] Chemin vers la droite. Continuer tout droit



**18** [km 9,38] Sens interdit vers la gauche, panneau L'île Esnau, pont à gauche. Aller à gauche, faire 50m et tourner à gauche dans le sentier. [km 9,42] Sentier côtier vers la gauche. Aller à gauche.

**19** [km 10,49] Croisement de route, fin du tour de la presqu'île. Aller à gauche sur la plage et prendre à droite.

**20** [km 10,72] Vieux rail, pont ruiné. Continuer sur la plage vers la droite. Note: à marée basse possibilité de passer la rivière sur le pont ruiné et de prendre un raccourci en allant à droite puis 100m

après, à gauche à la route. Autre possibilité: traverser le pont ruiné (passage dangereux), aller à gauche, longer le bord de mer, laisser l'île Besnard à gauche, traverser la dune pour arriver sur la plage de la Guimorais, remonter sur la colline pour retrouver le sentier côtier. [km 10,86] Le sentier côtier quitte la plage en partant sur la droite.

**21** [km 11,35] Passage de la rivière. Continuer tout droit.

**22** [km 11,81] Croisement de route, parking. Aller à droite dans la route qui monte.

**23** [km 12,06] Croisement de route. Aller à gauche dans la rue de la Guimorais.

[km 12,12] Chemin du Meinga vers la droite. Continuer tout droit.

**24** [km 12,31] Panneau vers la gauche île Besnard, impasse des Nielles vers la droite. Aller à droite dans l'impasse.

**25** [km 12,73] Plage de la Guimorais sur la gauche. Continuer par le sentier côtier.





**26** [km 14,86] Parking. Continuer par le sentier côtier. [km 15,11] Blockhaus juste à droite. Continuer tout droit.

**27** [km 15,40] Plage à gauche. Continuer par la dune en longeant la palissade (suivre balisage GR).

**28** [km 15,74] Embranchement au bout de la dune. Aller à droite dans le sentier qui monte (suivre balisage GR).

**29** [km 16,09] Escaliers descendant sur la plage. Continuer tout droit par la plage.

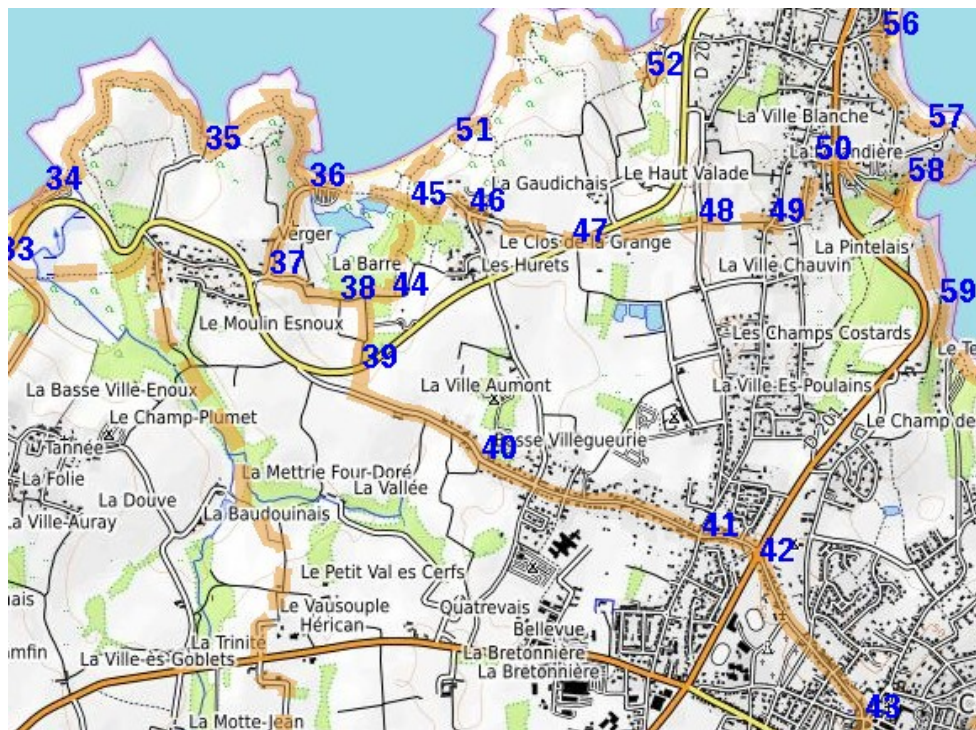
**30** [km 16,31] Chemin vers la droite 100m avant la fin de la plage. Continuer par le sentier côtier.

**31** [km 18,42] Croisement de route, plage du Guesclin à 100m à gauche. Aller à gauche. [km 18,50] Sens interdit à gauche. Aller dans le sens interdit, on va suivre la route. Note: on peut aussi passer par la plage (suivre la plage presque jusqu'au bout et monter sur la dune à l'enrochement).

**32** [km 18,77] Croisement de route. Aller à gauche au bord de la route.

**33** [km 19,19] Route vers la droite St Coulomb. Continuer tout droit. Note: possibilité d'aller à droite si on souhaite contourner Cancale par l'ouest (voir variante) [km 19,34] Panneau bus Fort du Guesclin. Aller à gauche et suivre la dune.





**34** [km 19,53] Fort du Guesclin juste à gauche, parking à droite. Bifurquer légèrement vers la droite et rejoindre le sentier côtier.

**35** [km 20,69] Parking à droite. Continuer tout droit par le sentier côtier.

**36** [km 21,55] croisement de route, pancarte site naturel protégé, Anse du Verger. Aller à droite et rejoindre la chapelle qui est à 200m (suivre le sentier parallèle à la route sur la gauche de la route). Note: possibilité d'aller à gauche et de suivre le GR jusqu'à Cancale par la Pointe du Grouin. Km 21.7: chapelle Notre-Dame du Verger.

#### **De la chapelle Notre-Dame du Verger à Cancale direct par une petite route**

[km 21,77] En sortant de la chapelle du Verger, monter par la route. 50m avant la route principale (D201), tourner à gauche dans la petite route (suivre la Barre). 50m après, prendre le chemin non goudronné sur la droite.

**37** [km 21,94] Route vers la gauche La Barre. Aller à gauche. [km 22,00] Chemin vers la droite. Aller à droite dans le chemin.

**38** [km 22,25] Chemin vers la droite qui monte au milieu d'un champ. Continuer tout droit. [km 22,33] Chemin vers la droite qui monte le long d'un talus. Aller à droite.

**39** [km 22,60] Croisement grande route (D201). Continuer en face dans le chemin. [km 22,71] Croisement de route, panneau 50km/h à 50m à gauche, croisement de grande route (D201) à 200m à droite. Aller à gauche sur la route



- 40** [km 23,25] Panneau agglomération C5 Cancale. Continuer tout droit.
- 41** [km 24,15] Croisement boulevard d'Armor, feu. Continuer tout droit dans la rue du Verger.
- 42** [km 24,40] Rond-point, panneau vers la droite Toutes Directions, Cancale Centre, Le Port. Continuer en face dans la rue du Stade. Ensuite tout droit. [km 24,50] Panneau vers l'arrière St Jouan, Le Verger. Continuer tout droit.
- 43** [km 25,11] fin de la rue du Guesclin, Rue de St Malo vers la droite. Continuer en face dans la rue du Port, suivre tout droit cette rue tout jusqu'à l'église de Cancale. Km 3.5: église de Cancale.

**Variante - De la chapelle Notre-Dame du Verger à l'Auberge de jeunesse de Port Pican direct**

- 44** [km 0,06] Sentier vers la gauche. Aller à gauche dans le sentier. [km 0,25] Chemin vers la droite. Rester sur la gauche.
- 45** [km 0,44] Panneau anse du Verger. Aller à droite. Note: possibilité de rejoindre la Pointe du Grouin en suivant le bord de mer (avancer avec la mer à gauche) [km 0,66] Le chemin se poursuit par une route. Continuer tout droit.
- 46** [km 0,77] Croisement de route, panneau Rue de la Gaudichais, Chemin du Carouge. Continuer en face sur la gauche. [km 0,79] Chemin des Picaudières vers la gauche. Continuer tout droit.
- 47** [km 1,17] Croisement de route importante. Continuer en face sur la petite route vers Les Clos Fleuris, Ville ès Poulains.
- 48** [km 1,65] Croisement de route. Continuer en face dans le chemin.
- 49** [km 1,91] Croisement de route, panneau chemin de Clairette, impasse de, La Hisse. Continuer en face. [km 2,01] Route vers la droite, panneau Rue du Bois du Chevrier. Continuer en face dans la voie sans issue. [km 2,04] Impasse de La Hisse vers la gauche, chemin de Clairette vers l'avant. Aller à gauche dans la route qui monte. [km 2,11] Sentier vers la droite. Aller à droite dans le sentier.
- 50** [km 2,28] Croisement de route, maison n°1, le chemin s'arrête. Aller à droite. [km 2,30] Impasse de la Basse Cancale, vers la droite. Continuer tout droit. [km 2,39] Croisement de route, panneau Rue de La Basse Cancale, pont en arrière à 50m. Aller à droite dans la route qui descend. Km 3.2: Auberge de jeunesse de Port Pican.

**Variante - De la chapelle Notre-Dame du Verger à l'auberge de jeunesse de Port Pican par la Pointe du Grouin**

- 51** [km 0,66] le sentier côtier vire complètement à gauche.
- 52** [km 1,84] Plage du Saussaye à gauche. Aller à droite. [km 2,01] Petit parking, chemin qui monte vers la droite . Reprendre le sentier côtier sur la gauche.
- 53** [km 2,45] Croisement de route. Aller à gauche, faire 50m en bord de route et tourner à gauche.
- 54** [km 3,88] Parking de la Pointe du Grouin à droite. Aller à gauche vers le sémaphore. [km 3,92] Chemin vers la droite juste avant le sémaphore., continuer tout droit. [km 4,07] Blockhaus juste à gauche. Aller à droite dans le sentier côtier. [km 4,28] Croisement de sentier, sémaphore à droite. Aller à gauche. [km 4,44] Sentier vers la droite. Rester sur la gauche.



**55** [km 5,65] Croisement de route, plage à gauche, panneau Rue Jules Le Clerc en face. Aller à gauche.

**56** [km 5,84] Sens interdit vers la droite. Aller à droite dans la route qui monte, faire 10m et prendre le sentier côtier sur la gauche.

**57** [km 6,34] Sentier vers la droite. Continuer tout droit.

**58** [km 6,98] Sentier qui monte vers la droite. Continuer tout droit en restant sur la gauche. Km 7.3: Plage, auberge de jeunesse de Port Pican.

### **Variante - De Port-Pican à Cancale - 3.8 km**

[km 0,00] Plage à gauche, auberge de jeunesse à droite, panneau Rue de Port Pican. Continuer en face sur le sentier côtier qui va partir sur la gauche.

**59** [km 0,41] Chemin vers la droite qui monte. Rester sur la gauche. [km 0,56] Chemin vers la droite. Rester sur la gauche dans le sentier côtier qui descend.

[km 0,64] Route vers la droite, parking, plage. Continuer en face dans le sentier côtier.

**60** [km 1,04] Chemin vers la droite. Rester sur la gauche sur le sentier côtier.

**61** [km 1,56] Croisement de chemin sur la hauteur. Aller à gauche. [km 1,60] Le chemin vire à droite, banc. Continuer en face dans le sentier côtier.

**62** [km 2,14] Sentier vers la droite. Continuer tout droit.

**63** [km 3,07] Route vers la droite, panneau Rue de l'Aiguade. Continuer en face dans la route qui monte. [km 3,18] La route vire à droite. Continuer en face dans le sentier côtier.

**64** [km 3,28] Embranchement. Rester sur la droite dans la petite route qui monte.

[km 3,30] La petite route goudronnée vire complètement à droite. Aller à gauche dans le sentier côtier. [km 3,49] Sentier vers la gauche. Rester sur la droite dans le sentier qui monte.

**65** [km 3,59] Escaliers qui descendent vers la gauche (non praticable en juillet 2013 pour rejoindre le port de Cancale). suivre la route sur la droite. [km 3,67] Croisement de route, église en face, panneau vers la droite Les Rimains, L'Abri des Flots. Continuer tout droit et rejoindre l'église. Km 3.8: église de Cancale.